

l'on parle ; ses pronoms sont : *il, ils, elle, elles, le, la, les, lui, leur, eux, se, soi, en, y (a)*.

*130. *Le, la, les*, articles, annoncent toujours un nom : *LE pain, LA pâte, LES gâteaux ; le, la, les*, pronoms, tiennent la place d'un nom : *Ernest connaît cette ville ; je LE prierai de me LA faire voir ; c'est-à-dire je prierai ERNEST de me faire voir CETTE VILLE.*

ARTICLE 3.—DES PRONOMS POSSESSIFS.

**131. Les pronoms *possessifs* sont ceux qui tiennent la place des noms en y ajoutant une idée de possession : ils sont toujours précédés de l'article. Ce sont :

SINGULIER.

PLURIEL.

<i>Masculin. Féminin.</i>		<i>Masculin. Féminin.</i>	
Le mien.	La mienne.	Les miens.	Les miennes.
Le tien.	La tienne.	Les tiens.	Les tiennes.
Le sien.	La sienne.	Les siens.	Les siennes.
Le nôtre.	La nôtre.	Les nôtres.	Les nôtres.
Le vôtre.	La vôtre.	Les vôtres.	Les vôtres.
Le leur.	La leur.	Les leurs.	Les leurs.

*132. Les adjectifs possessifs sont toujours

130. *Comment distingue-t-on le, la, les, articles, de le, la, les, pronoms ?*

131. *Qu'est-ce que les pronoms possessifs ? et quels sont-ils ?*

132. *Comment peut-on distinguer les adjectifs possessifs des pronoms possessifs ?*

(a) Quoique, dans un sens, tous les pronoms soient *personnels*, on ne donne ce nom qu'à ceux que nous venons de citer, parce qu'ils n'ont d'autre fonction que de représenter les *personnes grammaticales*.